



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 7 OCTOBRE 2016 A 20H.00 A L'HÔTEL DE VILLE D'OLLON

M. le Président Jean-François THEUBET ouvre la séance et fait procéder à l'appel des Conseillers. Celui-ci dénombre 56 présents, 9 excusés et 1 absent sans excuse.

Quatre adjonctions sont apportées à l'ordre du jour mentionné sur la convocation qui se présente dès lors comme suit :

1. Assermentation de 2 Conseillers
2. Adoption des procès-verbaux des 3 et 24 juin 2016
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Mise à jour de la Commission des zones
5. Motion de M. Julien CROCI TORTI
6. Motion de M. Neil KIRBY
7. Préavis n° 2016/09 : Octroi d'autorisations générales pour la législature 2016-2021
Rapport de la Commission des finances

Préavis n° 2016/10 Indemnisation des membres de la Municipalité et des membres du Conseil communal pour la législature 2016-2021
Rapport de la Commission des finances

Préavis n° 2016/11 Arrêté d'imposition 2017
Rapport de la Commission des finances

Préavis n° 2016/12 VILLARS – Centre des Tennis – Mise en conformité et augmentation de la capacité pour diversifier les manifestations du Centre des Sports
Rapports des commissions

Préavis n° 2016/13 ANTAGNES – Remplacement d'une conduite d'eau potable et défense incendie entre Antagnes et Auliens
Rapports des commissions
8. Communications municipales
9. Propositions individuelles

1. Assermentation de deux Conseillers

Absents lors de la cérémonie d'installation des Autorités du 7 juin dernier, MM. Jean-Marc ISABEL et Pierre MEYLAN, respectivement élus dans les rangs des partis UDC et socialiste, sont invités à prêter serment selon le cérémonial d'usage.

Les Conseillers présents sont, dès cet instant, au nombre de 58.

2. Adoption des procès-verbaux des 3 et 24 juin 2016

M. le Président Jean-François THEUBET demande si quelqu'un souhaite la lecture des procès-verbaux des 3 et 24 juin 2016 ou leur apporter une modification.

M. Robert UNDERWOOD demande que les procès-verbaux soient rédigés de manière factuelle sans laisser transparaître de sentiment de la part de l'auteur.

A main levée et à l'unanimité, ces procès-verbaux sont adoptés.

3. Communications du Bureau du Conseil

1. Tous les Conseillers ont reçu un exemplaire de l'aide-mémoire rédigé par M. le Président J.-F. THEUBET dans l'idée d'offrir un guide ou une aide mais sans se vouloir directif. Le canevas/modèle d'un rapport, d'une motion, d'une interpellation ou d'un postulat sont également à disposition sur le site internet de la Commune. M. le Président souligne qu'il n'y a rien d'imposé dans sa démarche.

Il constate que les deux motions déposées ce soir ont été préparées à partir du modèle proposé et se dit intéressé de connaître, en fin de séance, l'avis des dépositaires et de savoir si des modifications doivent être apportées.

M. THEUBET souhaite que les Conseillères et Conseillers fassent usage de leurs droits durant la législature en déposant des postulats, interpellations ou autre, sans pour autant en abuser et submerger la Municipalité.

2. M. le Président communique les dates des prochaines séances du Législatif déjà fixées, à savoir : les 23 juin, 6 octobre et 15 décembre 2017. En ce qui concerne la séance du budget prévue au 9 décembre prochain, la parole est donnée à M. le Syndic Patrick TURRIAN.

En préambule, M. le Syndic salue l'Assemblée et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus. Il explique les raisons qui ont poussé la Municipalité à modifier le planning des Conseils du 2^{ème} semestre de 2016. En effet, pour la séance prévue en septembre, le temps de préparation à disposition de la nouvelle Municipalité était trop court entre la prise de fonction et le délai de dépôt. Dès lors, l'Exécutif a décidé de repousser le premier Conseil au début octobre et d'annuler celui prévu à la fin de ce même mois. Pour la séance du budget prévue le 9 décembre, M. le Syndic explique que pour être au plus près de la réalité quant à la facture sociale et à la péréquation 2017, la Municipalité souhaite se baser sur des données les plus précises possible de la part du Canton. Malheureusement celui-ci ne les distille qu'au compte-goutte et de manière tardive, ce qui fait qu'à ce jour, il reste encore de grosses inconnues. M. le Syndic indique que le taux de péréquation 2017, au vu des résultats des comptes 2015, du rattrapage de 15 millions d'impôts et de l'héritage dont la Commune a bénéficié, a déjà été contesté auprès du Canton. En effet, ces recettes affectées ont eu un impact énorme sur la facture sociale communale, selon les premières indications reçues. Il semble que les Services de Mme la Conseillère d'Etat Béatrice METRAUX soient disposés à entamer des négociations, ce qui paraît moins évident avec le Service des Communes qui collabore avec les premiers nommés. La Municipalité veut tout tenter pour éviter de devoir emprunter pour payer la facture sociale de 2017 alors qu'il est certain qu'un remboursement devra être effectué en 2018 par l'Etat. L'Exécutif souhaite donc être le plus juste possible dans ses prévisions et ne sera pas en mesure d'envoyer le budget avant le 18 novembre. Pour cette raison, il est proposé de repousser la séance prévue le 9 au 14 décembre

afin de laisser quelques jours supplémentaires à la Commission des finances et aux Conseillers pour son étude.

D'autre part, pour la législature à venir, M. le Syndic propose que les séances dédiées aux comptes (juin), à l'arrêté d'imposition (octobre) et au budget (décembre) soient fixées. Une flexibilité pour intercaler 1 à 2 séances par année est souhaitée par la Municipalité, en fonction des préavis à traiter. Le Conseil sera tenu informé en temps voulu mais, en principe, la séance précédente.

Avant de soumettre au vote la proposition de la Municipalité de reporter la séance du budget au 14 décembre, le Président THEUBET ouvre la discussion.

M. Gilbert FREYMOND, président de la Commission des finances, estime qu'un délai de 3 semaines est très court pour permettre à ladite Commission d'effectuer son rapport. En effet, celui-ci nécessite plusieurs séances de travail conjointes avec la Municipalité et le responsable du Service communal des finances. Il est donc ardu d'arriver à coordonner la disponibilité de chacun dans un laps de temps si court et de rédiger le rapport. M. le Conseiller est donc favorable à repousser la séance au 14 décembre car un report de 5 jours serait apprécié.

M. le Président rappelle que, légalement, le budget doit être adopté avant le 15 décembre.

A main levée et à l'unanimité, l'Assemblée accepte de reporter au mercredi 14 décembre 2016 la prochaine séance dédiée au budget 2017.

3. En ce début de législature, M. le Président annonce la composition du Bureau électoral :

Président	:	M. Serge VUADENS, Forchex
Vice-Président	:	M. Alain BURNIER, Ollon
Membres permanents	:	Mme Christiane JOURDAIN, Ollon Mme Micheline PERRIER, St-Triphon Mme Maurice GERTSCH, Chesières M. Roberto VALTERIO, Ollon
Remplaçantes	:	Mme Maria DUARTE, Ollon Mme Paulette BURNIER, Ollon
Secrétaire	:	Mme Eliane JELOVAC, Huémoz
Huissier	:	M. Eric CORNAMUSAZ, Villars

De par leurs fonctions, Mme Eliane FAILLETAZ et M. Jean-François THEUBET, respectivement Vice-présidente et Président du Conseil participeront aux dépouillements des scrutins jusqu'au 30 juin 2016.

D'autre part, à cette date, M. THEUBET terminera son mandat et, de ce fait, il n'y aura plus de représentants pour « Les Verts » au sein du Bureau électoral. Conformément à l'article 120 du règlement du Conseil et à la demande de ce parti, une proposition sera présentée pour le remplacer à partir du 1^{er} juillet 2017. L'Assemblée en sera tenue informée.

4. Mise à jour de la Commission des zones

Lors de l'installation des autorités communales du 7 juin dernier, seuls six membres de la Commission des zones ont été élus à la suite d'un malentendu au niveau de la représentation des partis en son sein. Pour y remédier, la nomination d'un septième membre est portée à l'ordre du jour.

Le parti UDC propose ainsi M. Thierry PERRIER. Il n'y a pas d'autre proposition et c'est par applaudissements que ce dernier est élu membre de la Commission des zones pour la législature 2016-2021.

5. MOTION DE M. JULIEN CROCI TORTI intitulée « *Pour une signalisation routière claire aux alentours du Collège de Perrosalle et un minimum de répression envers les conducteurs ne s'y soumettant pas* »

M. le Président donne la parole à M. Julien CROCI TORTI pour la lecture et le développement de sa motion qui fait partie intégrante de ce procès-verbal et y est annexée.

M. le Président projette sur l'écran des photos illustrant la situation. La discussion est ouverte.

M. Stéphane COSANDEY fait part de sa satisfaction vis-à-vis de la motion déposée. En effet, celle-ci fait écho à son inquiétude quant à la sécurité des enfants cheminant le long la route de la Distillerie pour se rendre à l'école et dont il a plusieurs fois fait part. Il demande à M. CROCI TORTI s'il a songé à demander une étude de mobilité scolaire.

M. Julien CROCI TORTI répond qu'il n'a pas fait cette demande car il est d'avis que si le point névralgique, situé entre les chemins du Collège et de Magnenèche ainsi que la zone de dépose, est réglementé, bon nombre de problèmes vont se solutionner. Pour cela, il faut diffuser une information claire et précise aux parents. Il regrette la passivité des agents de police en fonction sur le site.

M. Stéphane COSANDEY signale que tous les responsables des lignes de Pédibus dénoncent le manque de sécurité sur l'ensemble des parcours.

La parole n'étant plus demandée, M. J.-F. THEUBET relit la demande exprimée par le dépôt de cette motion, à savoir : « *mettre en place une signalisation ad hoc claire et précise qui régleme le stationnement et l'arrêt des véhicules avant, pendant et après les périodes scolaires aux alentours du collège de Perrosalle, d'informer les parents d'élèves des nouvelles mesures en la matière et des éventuelles conséquences. De faire appliquer, via l'EPOC, les directives choisies et la loi sur les amendes d'ordre (LAO) sous forme de prévention durant une période précise avant de passer à la répression des contrevenants* ».

L'Assemblée est invitée à se prononcer pour savoir si elle accepte de transmettre cette motion à la Municipalité pour une mise en œuvre.

A main levée et à l'unanimité cette requête est acceptée et transmise à l'Exécutif.

6. MOTION DE M. Neil KIRBY, intitulée : « un encouragement à la mobilité douce dans notre Commune »

M. le Président donne la parole à M. Neil KIRBY pour la lecture et le développement de sa motion qui est annexée au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Durant le développement de la motion de M. KIRBY, M. le Président projette sur l'écran des photos permettant de visualiser les lieux et la signalétique actuelle. La discussion est ouverte.

M. le Syndic estime que cette motion est pertinente. Il indique que la piste cyclable qui part d'Aigle emprunte le tracé de l'ancienne ligne de l'AOMC mais qu'actuellement le projet de rallier Ollon est bloqué car le tronçon entre le dépôt TPC de Chalex et le rond-point du Lombard n'est pas encore défini. Malgré cela, une demande a été formulée pour qu'une indication soit posée à l'intention des cyclistes pour qu'ils prennent la direction de St-Triphon, empruntant ainsi un trajet moins fréquenté que la route cantonale. Ils peuvent ensuite remonter en direction du cimetière d'Ollon pour atteindre le village. Même si la Municipalité n'est pas certaine que beaucoup de personnes l'empruntent, elle est d'avis c'est un parcours plus sécurisant et plus agréable. Par rapport au plateau de Villars, le cas s'annonce plus compliqué étant donné qu'à certains endroits la Commune n'est pas propriétaire de la chaussée. Aujourd'hui déjà, la volonté d'améliorer les trottoirs se heurte à la réglementation qui régit les routes cantonales en traversée de localité par rapport à leur largeur. Selon M. le Syndic la création d'une piste cyclable rentrerait en conflit avec les exigences légales mais il trouve la proposition d'établir une feuille de route très intéressante. Cela permettra de donner une ligne de conduite qui va d'ailleurs tout à fait dans la même direction que celle de la Municipalité. M. TURRIAN précise que toutes les réalisations ne feront pas l'objet d'un préavis mais que certaines rentreront dans le cadre du budget communal.

M. Neil KIRBY remercie M. le Syndic de sa réponse. Il estime important d'élaborer, comme c'est le cas pour la gestion et la distribution de l'eau, une feuille de route définissant ce que la Commune veut entreprendre dans les 5-10 prochaines années pour développer la mobilité douce sur son territoire.

M. Olivier DUBI pense qu'il ne faut pas confondre la bande cyclable qui est une simple ligne jaune qui peut être franchissable et la piste cyclable qui est un tracé, à l'extérieur de la route, réservé à la circulation des vélos.

Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE précise que la motion ne définit pas « ce qu'il faut à tel endroit ». L'établissement d'une feuille de route laisse une certaine marge de manœuvre à la Municipalité quant au choix entre une bande ou une piste cyclable qui ne peut pas être réalisée partout.

La parole n'étant plus sollicitée, M. le Président J.-F. THEUBET relit la demande exprimée par le dépôt de la motion qui a la teneur suivante « *Etablir une feuille de route priorisée et chiffrée des mesures immédiates et à moyen terme nécessaires à établir un réseau cohérent de liaisons de mobilité douce sécurisées sur le territoire communal, en particulier dans la plaine du Rhône ainsi que sur le plateau de Villars. Cette cartographie devra être harmonisée avec les actions et le planning du projet Agglo pour le bas de la Commune ainsi qu'avec les communes voisines. Un accent particulier devra être mis sur les mesures immédiates (principalement de signalétique) permettant une amélioration rapide de l'offre en limitant les coûts et le « bétonnage » ; par ailleurs, ces mesures feront l'objet de communications permettant de rendre la population attentive à l'offre et aux progrès envisagés. Ces actions feront l'objet d'un préavis permettant d'expliquer la démarche et de couvrir les dépenses immédiates. Les coûts à moyen terme seront à intégrer dans le plan d'investissements communal* ».

Au vote, à main levée, le Législatif boyard accepte à l'unanimité de transmettre à la Municipalité la motion de M. Neil KIRBY pour une mise en œuvre.

7. Préavis n° 2016/09 - Octroi d'autorisations générales pour la législature 2016-2021

La lecture du rapport de la Commission des finances, dont les conclusions corroborent celles du préavis municipal, est donnée par M. Stéphane COSANDEY.

M. le Président J.-F. THEUBET propose d'ouvrir la discussion au fur et à mesure des chapitres qu'il va énumérer.

Aucune intervention n'étant demandée, les conclusions du préavis sont soumises au vote.

A main levée et à l'unanimité

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- vu le préavis municipal n° 2016/09 ;
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

d'**ACCORDER** à la Municipalité, pour la période législative du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021, les autorisations générales suivantes :

1. Acquisition et aliénation d'immeubles :

- 1.1 Une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de **Fr. 150'000.--** par année et **Fr. 500'000.--** au maximum pour les acquisitions durant la législature 2016-2021,
- 1.2 Une autorisation générale de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de **Fr. 50'000.--** au plus, par cas, charges éventuelles comprises, pour la législature 2016-2021.

2. Acquisition de participations dans des sociétés commerciales :

Une autorisation générale de procéder à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de **Fr. 20'000.--** par cas et maximum **Fr. 100'000.--** par année, charges éventuelles comprises. Autorise, à cet effet, la Municipalité à porter le coût de chaque acquisition d'immeubles et de participations respectivement au débit du poste de bilan 9123 – Terrains et bâtiments du patrimoine financier et du poste de bilan 9153 – Titres et papiers-valeurs.

3. Placement de capitaux et liquidités :

Une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, des collectivités publiques ou d'entreprises établies en Suisse offrant de solides garanties financières.

4. Comptes d'attente pour frais d'études d'investissement du patrimoine administratif :

Une autorisation générale pour ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de **Fr. 100'000.--** au maximum par cas.

5. Compétences financières de la Municipalité pour l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, pouvant se présenter en cours d'exercice :

Une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de **Fr. 50'000.--** au maximum par cas.

6. Autorisation générale de plaider :

Une autorisation générale pour plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de **Fr. 100'000.--** lorsque la Commune d'Ollon est demanderesse (requérante), dans tous les cas lorsqu'elle est défenderesse (intimée).

7. Legs, donations et successions :

Une autorisation générale permettant à la Municipalité d'accepter des legs et des donations, ainsi que des successions qui devront préalablement avoir été soumises au bénéfice d'inventaire.

Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2021. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2021 (art. 4, al. 2 LC).

7. Préavis n° 2016/10 - Indemnisation des membres de la Municipalité et des membres du Conseil communal pour la législature 2016-2021

Mme Janique BONZON donne lecture du rapport de la Commission des finances, dont les conclusions corroborent celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte mais la parole n'étant pas demandée, M. le Président relit les conclusions du préavis et les soumet au vote.

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- vu le préavis municipal n° 2016/10,
- entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de **FIXER**, pour la législature 2016-2021, les indemnités de la Municipalité selon les mêmes principes que la dernière législature, soit :

	Syndic	Municipaux
	77'970.--	58'477.--
Vacances	Taux officiels selon âge	
Vacations forfaitaires	13'000.--	7'000.--
Vacations extraordinaires ½ journée (plus de 2h.30)	100.--	100.--
Vacations extraordinaires 1 journée	200.--	200.--
Indemnités kilométriques	0.70	0.70

2. de **FIXER** le montant des indemnités allouées aux membres du Conseil communal pour la législature 2016-2021 comme suit :

Président du Conseil communal	Fr. 3'500.--/année, indexé	
Vice-Président du Conseil	Fr. 50.--/séance de remplacement	
Membres du Conseil communal	Fr. 50.--/séance	
Secrétaire du Conseil communal	Fr. 12'000.--/année, indexé	
	Fr. 500.--/année, forfait annuel	(dépl. + communications)
Huissier du Conseil communal ou son remplaçant	Fr. 25.80/heure, indexé	(+ vacances)
Membres des commissions du Conseil communal	Fr. 50.--/séance du soir	
	Fr. 100.--/séance ½ journée	
	Fr. 200.--/séance 1 journée	
	Fr. 50.--/rapport	(préavis de commission)
	Fr. 100.--/rapport de COFI	(comptes et budget)
	Fr. 200.--/rapport de COGE	(comptes)
Membres du Bureau du Conseil	Fr. 50.--/séance	
Scrutateurs du Bureau de vote	Fr. 15.--/heure	
Scrutateurs du Bureau de vote en cas d'élection (forfait/jour)	Fr. 100.--	
Président & scrutateurs du Bureau de vote	Fr. 15.--/heure	(+Fr. 50.-- forfait président)

7. Préavis N° 2016/11 - Arrêté d'imposition 2017

La lecture du rapport de la Commission des finances est effectuée par M. Gilbert FREYMOND. Les conclusions de la commission corroborent celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE a lu dans le préambule du préavis que pour l'exercice 2011 « une deuxième bascule de 2 points, cette fois en faveur des communes, est intervenue, conséquence de l'entrée en vigueur de la LOPV (Loi sur l'organisation policière cantonale). Dès lors, le taux pour 2012 a été relevé à 68 % et est demeuré sans changement depuis ». Mme la Conseillère demande si les montants portés au budget communal pour la Police du Chablais (EPOC) correspondent toujours à ces deux points prévus par l'acceptation de la loi.

M. le Syndic répond que c'était effectivement le cas jusqu'à maintenant mais qu'il ne peut pas développer le sujet.

A propos du point 4.3 – taxe au sac et de son avis personnel, Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE estime qu'il n'est pas équitable que l'introduction de cette taxe supplémentaire ne soit pas compensée par une baisse d'impôt y relative. Elle souhaite savoir si la Municipalité va prochainement annoncer une diminution du taux d'imposition au Conseil.

M. le Syndic répond que lors des discussions qui ont précédé l'introduction de la taxe au sac, la Municipalité avait clairement stipulé qu'une baisse d'impôt n'interviendrait pas avant plusieurs exercices comptables permettant une analyse réaliste de la situation et que le compte spécifique au traitement des déchets ne soit équilibré, tout comme la situation financière de la Commune. Aujourd'hui, avec la projection que le nouvel Exécutif a réalisée sur les investissements à concrétiser durant la législature, il apparaît que ce n'est pas réaliste de songer à une baisse d'impôt. M. le Syndic Patrick TURRIAN indique que l'autofinancement du compte lié au traitement des déchets est en bonne voie mais que la prudence reste de mise car l'introduction de la taxe au sac ne date que de 2 ans. Des imprévus peuvent toujours surgir à l'exemple des problèmes rencontrés à la suite de la mise en service des moloks et du fort dégagement d'odeurs nauséabondes qui s'en échappent durant les périodes chaudes nécessitant un vidage régulier même si le remplissage est incomplet. Les frais de transports n'ont donc pas diminués autant qu'escompté et des dépenses non prévues ont dû être engagées pour le nettoyage de ces conteneurs. M. le Syndic annonce encore que le prix du sac va diminuer de cinq centimes.

Aux yeux de Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE, les investissements dont la Municipalité a souvent fait référence durant la législature précédente n'ont pas ou peu été réalisés. Selon elle, il y a eu beaucoup de réfection de route, d'assainissement de tuyauterie etc...mais pas de gros investissements. Par contre, elle constate qu'année après année il y a des « travaux extraordinaires » et, personnellement, elle ne trouve pas que cela corresponde à un bon équilibre. D'autre part, comme elle l'a déjà souligné à plusieurs reprises les années précédentes, Mme la Conseillère estime qu'il est difficile de se prononcer sur le taux d'imposition si le plan des futurs investissements n'est pas connu. Elle est donc impatiente de découvrir le programme de législature et l'orientation générale de la nouvelle Municipalité ainsi que son plan d'investissements. De son point de vue, si elle se réfère aux comptes des années précédentes, le taux d'imposition communal devrait logiquement être revu à la baisse. Tenant compte de la récente entrée en fonction de l'Exécutif, elle suspend cette requête jusqu'à l'année prochaine.

La parole n'étant plus sollicitée, M. le Président énumère les articles de l'arrêté d'imposition et invite les Conseillers à intervenir au fur et à mesure s'ils le souhaitent.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet les conclusions du préavis au vote de l'Assemblée.

A main levée et à la majorité évidente (1 non et 3 abstentions),

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2016/11,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1) d'**ARRÊTER** pour l'année 2017 le taux d'imposition communal à **68 %** du taux cantonal de base pour les chiffres 1, 2 et 3 de l'Arrêté d'imposition,
- 2) de **RECONDUIRE** les autres chiffres et articles sans modification,
- 3) d'**ADOPTER** ledit Arrêté d'imposition selon le projet déposé.

7. Préavis n° 2016/12 - VILLARS – Centre des Tennis – Mise en conformité et augmentation de la capacité pour diversifier les manifestations du Centre des Sports

M. Gilbert FREYMOND donne lecture du rapport de la Commission des finances rédigé par M. Dominique DIETRICH, excusé pour cette séance. Les conclusions de la Commission corroborent celles du préavis municipal.

M. Brett BARILLON donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis qui valide également les conclusions de la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

Avant de se prononcer et au vu du montant important de cette mise en conformité M. Robert SCULATI souhaite savoir si, dans un futur proche, la volonté de construire un Centre des congrès à Villars ne va pas se dessiner ? Il trouverait inadéquat de dépenser une telle somme si un projet de ce type est sous-jacent.

M. le Syndic Patrick TURRIAN assure que pour la législature à venir et les premières années qui la suivront, il n'est pas prévu de réaliser ce genre de construction. Les travaux prévus dans le préavis traitent ce soir permettront d'accueillir des spectacles et des concerts dans de bonnes conditions et en toute sécurité. Ces nouvelles possibilités offriront une source de revenus supplémentaire au Centre des sports tout en gardant sa fonction initiale.

Pour sa part, M. Laurent WILLOMMET trouve exorbitant de dépenser Fr. 750'000.-- pour pouvoir organiser des événements de 700 à 1'000 personnes dans la conformité. Il s'interroge sur la volonté de diversifier les manifestations et sur l'assurance qu'il va effectivement se « *passer des choses* » ou si ce ne sont que des promesses... Par ailleurs il demande à quel tarif est facturée la location des locaux pour un événement privé tel que celui qui s'est récemment déroulé pour une grande marque horlogère.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond que ces travaux rentrent dans le concept que la station a défini pour être présente dans les médias et la presse, partant du principe « *qu'une station qu'on ignore c'est une station qui meurt* ». Dans l'optique d'attirer de la clientèle sur le plateau, il a été décidé d'organiser de grands événements notamment au Centre des tennis. En réponse à la question de savoir s'il se passe quelque chose ou s'il ne s'agit que de promesses, il est possible de rappeler que bons nombres de manifestations se sont déjà déroulées dans ce bâtiment « dans l'illégalité » par rapport aux normes de sécurité. Mis par hasard en lumière au détour d'une intervention d'un Conseiller ces problèmes ne peuvent être ignorés et doivent impérativement être résolus. Pour ce qui est des événements déjà organisés, peuvent être cités : le concert folklorique du célèbre groupe suisse alémanique « Oesch's die Dritten », les concerts d'Abba Mania et d'Henri Dès, les 2 éditions de la Swiss Alpin Battle, une étape du tour du Chablais et la Fisherman's Friend StrongmanRun qui verra sa deuxième édition se dérouler en janvier 2017 ainsi que le souper de soutien à Fanny Smith.

Cette salle est donc régulièrement occupée et son besoin s'en fait vraiment sentir. M. le Municipal LACK ne voudrait pas contredire M. le Syndic au sujet d'une salle des congrès mais, comme dit précédemment, ce projet ne fait plus partie du plan d'investissements de l'Exécutif car trop onéreux à construire et à exploiter. L'option proposée ce soir est un bon compromis. Pour ce qui est du prix de location à des entités privées, M. le Municipal n'en connaît pas le montant exact mais il doit, sous toute réserve, avoisiner les Fr. 5'000.- par jour.

M. Laurent WILLOMET estime qu'il faudra beaucoup de soirées privées pour réussir à amortir cet investissement !

M. le Municipal Jean-Christophe LACK en convient mais souligne que cette mise en conformité et l'augmentation de la capacité du Centre des tennis aura aussi des incidences favorables pour les commerces et les hôtels de la station. Si les retombées directes sont difficilement chiffrables, il se dit persuadé que cela en vaut largement la peine.

M. WILLOMET reste sceptique et indique qu'une structure telle que le CDS, si elle se trouvait dans le milieu hospitalier auquel il appartient, elle devrait se soumettre à un audit. Il considère l'argumentaire de ce projet beaucoup trop évasif. Il ne comprend pas que la Commune dépense Fr. 750'000.- « pour permettre à des privés d'utiliser des infrastructures dont la Commune est propriétaire ». Il estime qu'il est en droit de se poser des questions...

M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond qu'il est évident qu'un Centre tel que celui-ci « *n'est pas une machine à faire des sous* » mais comme expliqué précédemment qu'il est indispensable pour faire vivre le tourisme à Villars. Il rappelle au passage que l'économie touristique génère près de 70 % du produit intérieur brut de la Commune d'Ollon. Il est donc vital d'offrir des infrastructures de qualité sans quoi « *on va droit dans le mur* » !

M. Ferenc RABEL demande si les 2 passerelles qui vont être créées pour permettre l'évacuation des personnes pourront être utilisées par des clarks motorisés ou électriques pour faciliter le déchargement des camions de matériel.

Mme la Municipale Sally-Ann JUFER répond par la négative et explique que cette possibilité a été étudiée mais qu'elle s'est révélée trop onéreuse. Les travaux qui doivent être entrepris rapidement se concentrent sur l'aspect de la sécurité des utilisateurs du Centre. Mme la Municipale indique que même pour la pratique sportive ce bâtiment ne répond plus aux normes sécuritaires. Il y a donc urgence pour réaliser cette mise en conformité afin de ne pas devoir annuler certaines manifestations.

Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE demande si les locations relatives aux manifestations sont encaissées par la Commune ou le Centre des Sports ?

M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond que c'est le Centre des Sports qui gère ces locations.

Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE s'étonne alors que cela soit la Commune qui investisse dans ces travaux.

M. le Municipal J.-Ch. LACK précise que le Centre des Sports paie un loyer annuel à la Commune qui est propriétaire des murs.

Mme JUNGCLAUS demande si une augmentation du loyer est prévue puisqu'il y aura une amélioration du bâtiment, comme cela s'est fait pour les fermages.

M. le Municipal J.-Ch. LACK répond qu'il serait possible d'imaginer une augmentation de loyer mais ce ne sera pas le cas. Cela ne changerait d'ailleurs rien par rapport aux comptes communaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet les conclusions du préavis au vote de l'Assemblée.

A main levée et à la majorité évidente (1 non et 2 abstentions),

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2016/12
- ayant entendu le rapport de la Commission technique,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre la mise en conformité et augmentation de la capacité pour diversifier les manifestations du Centre des Sports proposées pour un montant total de **Fr. 740'000.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets, le crédit nécessaire par le recours l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté,
3. d'**AMORTIR** l'investissement net, la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 30 ans, par le compte 160.3310.

7. Préavis n° 2016/13 - ANTAGNES – Remplacement d'une conduite d'eau potable et défense incendie entre Antagnes et Auliens

Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis qui valide également les conclusions de la Municipalité.

M. Vivian MERINAT donne lecture du rapport de la Commission des finances dont les conclusions corroborent celles du préavis municipal.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Marie OULEVEY CIOMPI demande si, au cas où un mur en pierre sèche s'écroule lors de l'exécution des travaux, il sera reconstruit à l'identique.

M. le Municipal Alain DERIAZ répond que le poste « divers et imprévus » est justement destiné à des réfections de mur en pierre sèche.

La parole n'étant plus demandée et après la relecture des conclusions, M. le Président les soumet au vote de l'Assemblée.

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2016/13
- ayant entendu le rapport de la Commission technique,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de conduites et chambres coupe-pression proposés pour un montant total de Fr 2'246'400. --
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets (subventions déduites), le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté (sous déduction de l'impôt préalable)
3. d'**AMORTIR** l'investissement au cours de son exécution, par la réserve du service des eaux, par un prélèvement total de Fr. 510'000.-- via le compte 810.3320
4. d'**AMORTIR** l'investissement net (après déduction du prélèvement à la réserve), la première année qui suit la fin des travaux, et cela durant une période de 30 ans, par les compte 430.3310 et 810.3310.

8. Communications Municipales

1. M. Le Municipal Alain DERIAZ donne lecture d'une communication municipale intitulée « RC 719 réfection de l'entrée de localité à Chesières – préavis 2016/07 ».
2. M. le Municipal Alain DERIAZ donne lecture d'une communication municipale intitulée « Avancement des travaux de captage des eaux de la Rippaz ».
3. M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI donne lecture d'une communication municipale intitulée « Virus informatique ».
4. M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI donne lecture d'une communication municipale intitulée « Redimensionnement LAT ».
5. M. le Municipal Jean-Christophe LACK donne lecture d'une communication municipale intitulée « TVGD SA – Liaison Villars – Les Diablerets ».

Ces communications sont annexées au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

9. Propositions individuelles

Roberto VALTERIO salue l'utilisation d'un beamer, durant la séance, permettant d'illustrer les points traités, mais regrette la mauvaise qualité des images projetées. Il suggère d'effectuer un réglage de l'appareil pour le prochain Conseil.

M. Pierre MEYLAN a eu connaissance de dégâts occasionnés lors du Swiss Alpin Battle au Centre des Sports il y a une quinzaine de jours. Ceux-ci semblent assez sévères puisqu'ils auraient abîmé la chape de

la salle de gym des écoles au collège d'En Haut. M. le Conseiller demande si la nature exacte et les causes de ces dommages sont connues, si les coûts des réparations sont déjà chiffrés et qui va les prendre en charge ?

Mme la Municipale Sally-Ann JUFER répond que les réparations sont en train d'être chiffrées et que ce sont des poids qui sont tombés occasionnant ainsi de profonds dégâts au sol. Les responsables de la manifestation ont assuré qu'ils avaient protégé correctement le parterre mais il est légitime d'en douter. L'assurance de la manifestation sera activée et paiera les dégâts. Par ailleurs, à l'issue de la manifestation, quelques problèmes au niveau du nettoyage ont été signalés au directeur du CDS par le responsable d'entretien.

M. MEYLAN s'étonne que les organisateurs de cette manifestation n'aient pas pris plus de précautions pour protéger le sol avec des podiums comme cela se pratique dans tous les concours d'haltérophilie.

Mme Christel DÄTWYLER demande des nouvelles du chantier de la piscine de Villars.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI répond en tant que président, fraîchement élu, du Conseil d'administration du Centre des Sports, qu'une séance aura lieu le lundi 10 octobre et que les travaux avancent. Il indique en outre que l'engagement d'ouvrir la piscine du Centre des Sports, comme planifié dès le début de la législature, au mois de décembre est maintenu. Le Conseil ne pourra pas être plus informé puisque la prochaine séance est agendée au 14 décembre, mais selon M. le Municipal : « en gros les travaux avancent et on a bon espoir ».

M. Marc-Henri DUC demande des informations sur les dossiers des hôtels de Villars qui sont actuellement fermés.

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond que l'hôtel Elite est en faillite et que plusieurs offres de rachat ont été adressées à l'administrateur de la faillite. De ce fait, une procédure de vente aux enchères publiques va être lancée à laquelle la Commune ne participera pas même si elle était prête à soutenir un projet public-privé destiné à réaliser un hôtel axé sur la jeunesse et pratiquant des tarifs modérés. Tout sera mis en œuvre pour que ce bâtiment garde une affectation hôtelière. Dans un autre registre, la station de Villars et l'Hôtel Royalp peuvent désormais se targuer d'avoir un chef distingué par une étoile au Guide Michelin 2017 pour le restaurant gastronomique le Jardin des Alpes. C'est une belle récompense et un bel atout pour cet hôtel 5 étoiles. En ce qui concerne le Palace, M. le Syndic indique que les discussions ont toujours cours avec le propriétaire du terrain pour maintenir l'affectation hôtelière pour l'établissement d'un plan de quartier. Il y a une attente de la part du Club Méditerranée, locataire actuel, par rapport au plan de quartier car le bail de ce groupe échoit en 2019. S'il n'y a pas une planification pour le réaménagement et la réfection du Palace en un hôtel moderne, il n'est pas sûr que la location soit reconduite. Si le plan de quartier n'est pas accepté avec l'attribution hôtelière, cela va générer un important retard qui sera dommageable pour la station. Des craintes sont présentes que les voisins, par individualisme, fassent opposition à ce plan. Pour l'hôtel du Parc, c'est le statu quo, les propriétaires veulent terminer les affaires qu'ils réalisent actuellement à l'étranger avant de continuer sur Villars.

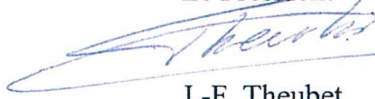
Mme la Municipale Sally-Ann JUFER invite les membres du Législatif à s'inscrire pour les vendanges de la vigne communale qui auront lieu le 15 octobre.

Avant de conclure, M. le Président Jean-François THEUBET rappelle que le prochain Conseil aura lieu le 14 décembre 2016

La séance est levée à 22h.10.

Ainsi fait à Huémoz, le 20 novembre 2016.

Le Président



J.-F. Theubet



La Secrétaire


E. Jelovac



CONSEIL COMMUNAL
OLLON

CONSEIL COMMUNAL D'OLLON – INTERPELLATION

MOT 1602
(laisser libre)

Motion Kirby – Neil & Consorts

TITRE DE LA MOTION

Un encouragement à la mobilité douce pour notre commune !

DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION

Durant la dernière législature, le sujet de la promotion de la mobilité douce a été soulevé plusieurs fois par le Conseil communal d'Ollon par voie de question.

Ces dernières années, nos voisins à Aigle et Bex ainsi que l'Etat de Vaud ont bougé et certains tronçons ont pu être sécurisés. Par contre Ollon, au milieu, n'a à peu près rien fait. Le résultat est incohérent, incomplet, et donc peu attractif.

Les études montrent que si l'on investit dans des routes, on attirera des voitures, si on investit dans les transports publics on attirera les passagers (cf M2 à Lausanne, tunnel du Lötschberg etc...) et si l'on investit dans des liaisons sécurisées pour les cyclistes, on attirera la mobilité douce.

La plaine du Rhône est plate et le plateau de Chesières – Villars l'est plus ou moins aussi. Ils sont donc parfaitement propices à un cheminement en vélo et les distances sont courtes (par exemple Ollon – Monthey 7km soit 20 minutes en vélo)

La technologie des vélos électriques a beaucoup progressé ces dernières années et ce type d'engin peut parfaitement remplacer les voitures sur les trajets de moins de 10km ; on ne transpire plus et comme il n'y a à priori pas de bouchons sur les pistes cyclables et qu'il ne faut pas chercher une place de parc, on arrive souvent plus vite à destination!

La pratique du vélo permet d'améliorer la santé !

La population, notamment par sa participation aux fugues chablaisiennes, montre que si l'infrastructure existe, elle joue le jeu.

Le projet d'Agglo, en consultation depuis un mois, propose des projets lourds, réalisables à moyen terme, mais qui ensemble, ne satisferont qu'une partie des besoins.

MOTION

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de demander à la municipalité d' :

Etablir une feuille de route priorisée et chiffrée des mesures immédiates et à moyen terme nécessaires à établir un réseau cohérent de liaisons de mobilité douce sécurisées sur le territoire communal, en particulier dans la plaine du Rhône ainsi que sur le plateau de Villars. Cette cartographie devra être harmonisée avec les actions et le planning du projet Agglo pour le bas de la commune ainsi qu'avec les communes voisines. Un accent particulier devra être mis sur les mesures immédiates (principalement de signalétique) permettant une amélioration rapide de l'offre en limitant les coûts et le « bétonnage » ; par ailleurs, ces mesures feront l'objet de communications permettant de rendre la population attentive à l'offre et aux progrès envisagés.

Ces actions feront l'objet d'un préavis permettant d'expliquer la démarche et de couvrir les dépenses immédiates. Les coûts à moyen terme seront à intégrer dans le plan d'investissements communal.

SOUHAIT

- ☒ souhaite une prise en considération immédiate
☐ renvoi à une commission pour étude de la recevabilité

SIGNATURE

Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal. La motion est contraignante, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter l'étude ou le projet de décision demandé. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet.



CONSEIL COMMUNAL
OLLON

CONSEIL COMMUNAL D'OLLON – INTERPELLATION

MOT 1601
(laisser libre)

Motion Croci Torti Julien

TITRE DE LA MOTION

Pour une signalisation routière claire aux alentours du Collège de Perrosalle et un minimum de répression envers les conducteurs ne s'y soumettant pas.

DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Depuis la rentrée scolaire 2016, je me rends à pied, plusieurs fois par semaine, pour amener et chercher ma fille à l'école d'Ollon. Malgré une présence régulière d'un aide de police le matin surtout, tous les jours et à chaque rentrée ou sortie des classes, un grand nombre de véhicules transitent et/ou stationnent, notamment sur le chemin du Collège. Indépendamment du danger représenté par ces véhicules en mouvement, celui du stationnement me fait réagir par la présente motion, afin d'éviter un probable accident. En effet, quotidiennement, l'ancienne zone de bus, située en-haut des grands escaliers, est encombrée de véhicules conduits par des parents qui mènent ou attendent leurs enfants, petits ou grands, alors que la dépose ou l'arrêt n'y est plus autorisé, selon un courrier commun de la Municipalité et de l'EPOC. Selon la loi, stationner sur une ligne en zigzag est répréhensible d'une amende de CHF 120.-. De plus, l'intersection entre le Chemin du Collège et celui de Magnenèche fait l'objet d'un stationnement à la sauvage de certains automobilistes flemmards. Non seulement ces véhicules représentent un danger pour la circulation, mais surtout pour les enfants qui se faufilent entre les autos pour accéder au trottoir. Là également, ce genre de stationnement est interdit sous peine d'une amende de CHF 120.-. Dernièrement, j'ai même eu la désagréable expérience de voir arriver dans la cour des petits, une livreuse de journaux sans scrupules, qui, au volant de son monospace et malgré la sortie des classes, a circulé entre les élèves, pour pouvoir s'arrêter devant la boîte aux lettres du concierge !! Rassurez-vous, je lui ai expliqué le fond de ma pensée et elle ne devrait plus recommencer. Enfin, à la fameuse journée « A pied à l'école » du 23 septembre dernier, quelques parents ont tout-de-même emmené leur bambin en voiture, se stationnant à l'endroit habituel, en-haut des escaliers. Là, j'ai dénombré 2 ou 3 policiers, accompagnés de 1 ou 2 aides de police qui discutaient dans la cour des grands. Pas un de ces agents n'a bougé pour faire une remarque à ces automobilistes alors qu'un important flux d'enfants arrivaient, eux, à pied. Il faut dire que les boyards y sont habitués car même devant le poste de police d'Ollon et malgré des présences policières régulières lors des pauses cigarettes, les usagers de la route se stationnent sur le trottoir.

Bref, des renseignements glanés auprès du Secrétariat d'Ollon, je trouve dommage que les parents de la nouvelle volée, n'aient pas reçu un courrier stipulant exactement les lieux de dépose ou de stationnement. En effet, un seul courrier a été envoyé aux parents d'élèves en date courant 2015. Rien depuis. Rien non plus n'est mentionné dans le bulletin "Ecole infos à part une phrase en page 21, relative aux transports : "La sécurisation des accès et des lieux de prise en charge est de compétence communale".

Je suis également bien conscient qu'il est utopique de demander aux parents de faire marcher leurs enfants, même si certains habitent à 500 mètres de l'école... à moins de peut-être de parsemer les chemins de notre village de Pokémons !

Le but du dépôt de cette motion n'est nullement d'amender les automobilistes ni de faire du chiffre. Il s'agit plutôt de clarifier la situation actuelle, de mettre à jour les marquages en place et je l'espère, accroître la sécurité des enfants aux alentours de l'école.

MOTION

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de demander à la Municipalité de

de mettre en place une signalisation ad hoc claire et précise, qui régleme le stationnement et l'arrêt des véhicules, avant, pendant et après les périodes scolaires, aux alentours du Collège de Perrosalle.

d'informer les parents d'élèves des nouvelles mesures en la matière et des éventuelles conséquences.

de faire appliquer, via l'EPOC, les directives choisies et la Loi sur les amendes d'ordre (LAO), sous forme de prévention durant une période précise, avant de passer à la répression des contrevenants.

SOUHAIT

- ☒ souhaite une prise en considération immédiate
☐ renvoi à une commission pour étude de la recevabilité

SIGNATURE





MUNICIPALITE
D'OLLON

COMMUNICATION
de la Municipalité
au Conseil communal

RC 719 – réfection de l'entrée de localité à Chesières
Préavis 2016/07

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Les travaux entre l'entrée de localité de Chesières et le garage Moderne ont été initialement prévus cette année dès le 26 septembre. Cependant, pour des questions d'avancement des travaux 2017 du chantier cantonal sis plus à l'aval durant la même période, il semble difficile de faire cohabiter simultanément les 2 chantiers, ceux-ci nécessitant chacun la mise en place de feux de signalisation. La distance insuffisante entre les 2 chantiers ne permettra pas de stocker la file d'attente attendue à de nombreux moments de la journée. Une solution aurait consisté à placer des feux de part et d'autre des 2 chantiers pour n'en faire qu'un. Là aussi, vu la longueur actuelle du chantier cantonal, les nombreux accès riverains ne peuvent pas être gérés.

Par conséquent et après discussion avec le bureau d'ingénieurs, l'entreprise, le service de signalisation de la Direction générale, de la mobilité et des routes et les Transports publics du Chablais SA, une solution raisonnable est proposée. En effet, les purges de la fondation routière (arrêts de bus, intérieur des lacets) et les renforcements de banquettes seront exécutés aux dates prévues, avec une gestion du trafic au moyen de palettes ou mise en place de feux de signalisation. Les travaux de fraisage et de pose de revêtement bitumineux seront reportés à mai 2017. Bien que cela puisse paraître frustrant, cela aura l'avantage suivant : la section entretien des routes cantonales pourra ainsi organiser des travaux de revêtement similaires aux travaux communaux sur le tronçon manquant entre la fin du chantier cantonal actuel et l'entrée de localité. Ces travaux cantonaux, non prévus, trouveront leur place dans le budget d'entretien 2017 de l'Etat de Vaud. Le voyer cantonal a donné son accord. Ainsi, en 2017, les automobilistes pourront bénéficier d'une chaussée en bon état entre Les Combes et le garage Moderne.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE



MUNICIPALITE
D'OLLON

COMMUNICATION
de la Municipalité
au Conseil communal

Avancement des travaux de captage des eaux de la Rippaz

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Les travaux de captage de la source de la Rippaz avancent conformément au programme établi.

L'excavation du premier puits, d'un diamètre de 7,60 m et d'une profondeur de 15 mètres, sera terminée la semaine prochaine. L'excavation du fond du puits n'a pas été facile car nous étions dans l'eau et le pompage des quelque 3'500 litres par minute a nécessité la mise en place d'un bassin de décantation, avant de restituer toute cette eau dans l'Avançon. D'ici fin octobre, il sera réalisé le radier du fond du puits, afin de pouvoir entreprendre les forages des drains rayonnants avant Noël, pour intercepter le maximum de ligne de courant de la nappe.

Nous sommes très contents d'avoir, avant la réalisation des forages, un tel débit. En effet, ceci nous permettra peut-être de ne pas devoir réaliser le deuxième puits. La décision sera prise par le Professeur A. Parriaux, qui suit ces travaux avec beaucoup de passion, une fois les captages réalisés.

L'année prochaine seront entrepris les travaux d'étude et la pose des 12 km de conduite d'eau entre la Rippaz et le dépôt du Bruet où une installation de turbinage sera réalisée pour l'eau qui ne serait pas injectée dans le réseau communal.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE



MUNICIPALITE
D'OLLON

COMMUNICATION
de la Municipalité
au Conseil communal

Virus informatique

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Au début juillet, un virus, introduit par email, a endommagé le serveur de l'administration communale. Un « nettoyage » réalisé par l'entreprise PROTOCOL n'a pas suffi à le réparer à 100 %. Il n'était donc plus possible de configurer correctement les boîtes e-mail de tous les collaborateurs communaux. Pour des raisons de sécurité et sur proposition de PROTOCOL, la Municipalité a décidé de faire héberger le serveur mail chez Fastweb, un fournisseur spécialisé. Cela veut dire que tous les comptes sont désormais gérés par une entreprise spécialisée, propriété de Swisscom. Ainsi, la sécurité est renforcée et la gestion des problèmes n'est plus de notre responsabilité. Les coûts totaux de cette opération extraordinaire se montent à Fr. 12'100.-- et seront intégrés dans le préavis sur les dépassements budgétaires de décembre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE

Ollon, le 6 octobre 2016 / NCT



MUNICIPALITE
D'OLLON

COMMUNICATION
de la Municipalité
au Conseil communal

Redimensionnement LAT

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Le bureau GEA d'urbanisme, a été mandaté par la Municipalité pour l'accompagner dans ses démarches en vue de la mise en conformité des zones à bâtir situées sur notre territoire. Les premières séances de travail ont révélé toute la complexité de la tâche : taille de notre territoire, diversité urbanistique, périmètre de ChablaisAgglo. Les études vont se poursuivre cette année afin de présenter au Service du Développement Territorial du Canton de Vaud un projet de redimensionnement et de soumettre à l'enquête publique la zone réservée sur une partie du territoire communal dans le courant du 1^{er} semestre 2017. Ce type de zone est inconstructible pour une durée maximale de 8 ans dans le but d'étudier sa réaffectation future.

Bien que les règles d'application dépendent encore de la 4^{ème} révision du Plan Directeur Cantonal qui sera soumise au Grand Conseil au printemps prochain, les premières analyses effectuées par le bureau d'urbanisme montrent qu'il sera extrêmement difficile d'atteindre les objectifs fixés par le Canton. En effet, les projections actuelles n'atteignent qu'à peine plus de 70 % de l'ensemble de surfaces constructibles à dézoner.

Au-delà d'une réaffectation pure en zone agricole pour les terrains situés hors du périmètre urbanisé, il est possible à l'intérieur de ce même périmètre de modifier les affectations en zones d'activité économique ou hôtelière, de verdure, d'utilité publique, par exemple, ou de les colloquer en zone à affectation différée. Malgré ces mesures de planification, les objectifs fixés par la Canton seront difficilement atteignables.

La Municipalité ne manquera de vous tenir informés de la suite des évènements dans ce dossier épineux.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE

Ollon, le 6 octobre 2016 / NCT



MUNICIPALITE
D'OLLON

**COMMUNICATION
de la Municipalité
au Conseil communal**

TVGD SA – Liaison Villars – Les Diablerets

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Les travaux de construction des nouveaux télésièges de liaison Villars – Les Diablerets, Laouissalet et Conches, vont bon train.

Malgré quelques difficultés dues au terrain, ces deux installations seront opérationnelles pour le début de la saison 2016 – 2017.

Afin de fêter dignement ce nouveau trait d'union entre nos deux stations, Télé Villars-Gryon-Les Diablerets SA organise une fête d'inauguration le samedi 17 décembre 2016.

A cette occasion, la journée de ski sera gratuite !

Tous les Conseillers communaux ainsi que la population sont cordialement invités à ces festivités. Merci à la presse de bien vouloir relayer cette information.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE

Ollon, le 6 octobre 2016 / JCL / JJ